



DIRECTION EDUCATION - JEUNESSE

Département de Haute-Savoie

E-mail : dej-jeunesse@hautesavoie.fr

MODALITÉS DES SUBVENTIONS AUX CLASSES DE DÉCOUVERTE / CLASSES DE NEIGE

Ces nouvelles modalités sont applicables à tous les séjours qui se dérouleront à partir du 1^{er} janvier 2026. Les dossiers reçus en 2025 pour un séjour en 2026 sont donc concernés.

Bénéficiaires :

Ecoles maternelles et primaires publiques et privées de Haute-Savoie

Montant de la subvention :

❖ *Pour les « classes de découverte* » se situant en Haute-Savoie et hors Haute-Savoie :*

- ✓ Durée minimum du séjour : 3 jours avec 2 nuitées obligatoires
- ✓ Nombre de jour maximum subventionné par le Département : 10 jours
- ✓ Montant de la subvention départementale : 7 € par jour et par élève

** Par « classe de découverte », il est entendu : classe verte, classe bleue, classe rousse*

❖ *Pour les « classes de neige » se situant en Haute-Savoie :*

- ✓ Durée minimum de séjour : 3 jours avec 2 nuitées obligatoires
- ✓ Nombre de jour maximum subventionné par le Département : 5 jours
- ✓ Montant de la subvention départementale : 15 € par jour et par élève
- ✓ Pratique du ski obligatoire (fournir un descriptif du séjour avec les activités pratiquées)

❖ *Pour les « classes de neige » se situant hors Haute-Savoie :*

- ✓ Durée minimum de séjour : 3 jours avec 2 nuitées obligatoires
- ✓ Nombre de jours maximum subventionné par le Département : 5 jours
- ✓ Montant de la subvention départementale : 7 € par jour et par élève
- ✓ Pratique du ski obligatoire (fournir un descriptif du séjour avec les activités pratiquées)



Modalités communes

- ✓ La subvention est versée à la structure organisatrice (école, association de parents d'élèves, coopérative scolaire...).
- ✓ Pour tout séjour, une participation de la commune est exigée pour un montant identique à celui de l'aide départementale.
Le cas échéant, le même montant que celui de la commune s'applique.
- ✓ Le dossier, signé par la Mairie attestant de sa participation, devra **impérativement** être retourné au Département au **minimum 3 mois** avant le début du séjour.
- ✓ Le versement ne peut se faire que lorsque le porteur du projet à confirmer par mail que le séjour a bien été réalisé.
Sans cette **confirmation obligatoire par mail sous 3 mois après le séjour**, la somme ne pourra plus être réclamée au Département.

Documents à joindre au dossier :

- ✓ Formulaire complété
- ✓ Budget prévisionnel visé et signé par la commune
- ✓ Projet pédagogique
- ✓ RIB
- ✓ N° SIRET de l'association support **(obligatoire)**

*Pour vous aider à organiser votre classe de découverte en Haute-Savoie ou en Savoie, vous pouvez contacter à titre gracieux :
LA Montagne des Juniors - T/ 04 50 45 69 54
Mail : scolaires@lamdj.com
www.savoie-haute-savoie-juniors-com*

